ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE
C 2 N 384

1

GEN. DE DIJON
DEUX SOLS

1759

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE

m. xx. xbr. Coll. D.

L'an mil sept cent cinquante Neuf Le
Vingt un mars après midy a Châlon sur saône
Pardevant les notaires Roÿaux Reservés pour laditte
ville y Residants soussignés, fut Présent sieur
Pierre Mollar Maitre en chirurgie Residant audit
Châlon et chirurgien en chef de l'hôtel dieu de
la même ville, Lequel a fait et constitué
pour son procureur special Maître
antoine Louis chirurgien gradué, conseiller et
secretaire pour les travaux de l'academie,
démonstrateur Royal pour les principes, membre
de la même academie et chirurgien major de
La charité de paris y Residant, auquel il
donne pouvoir de pour luy et en son nom
le Representer partout ou besoin sera a l'effet
de toucher et Recevoir une Médaille
qui a été adjugée au constituant pour luy
tenir lieu de Récompense de ses observations
sur l'art de la chirurgie, et qu'il a fait
parvenir a l'academie Royalle, suivant
L'avertissement qu'il lui a eu de

ARC 11
d. 46
N° 108

Monsieur Morand Secretaire Perpetuel de Laditte académie, promettant a cet effet de Rembourser led procureur special de toutes avances quil poura faire, promettant obligeant, Renonçant &c.a fait et passé en letude de Damoiseau lun desdits notaires, son confrere présent, et a ledit sieur Millet signé.

Hazard notaire Royal — Millet — Damoiseau notaire royal

ACADEMIE ROYALE DE CHIRURGIE D N

Controllé a Chalon le 21. mars 1759
R. Douze sols — Dormoulet

R. l. 3 s.

Loüis Butard Conseiller du Roy Lieutenant General en la cour de la Chancellerie et siege presidial de Chalon sur Saône Certiffions et attestons a tous quil appartiendra que maitres Jean [illegible] Hazard, et Jean Loüis Damoiseau qui ont Reçu et signés la procuration cy dessus et d'autre part sont veritablement notaires royaux reçus au Ressort pour la Residance de cette ville, et que foy y doit être ajoutée ainsy qu'a tous les autres actes quils Reçoivent et signent en cette qualité tant en jugement que hors, en foy de quoy nous nous sommes soussignés, avons fait contresigner les presentes par notre greffier ordinaire, et apposer scelles les seaux et armes de cette juridiction, donné en notre hôtel a Chalon cejourd'huy vingt un mars mil Sept Cent Cinquante Neuf.

Butard

R. quinze sols

Par ordonnance
Damoiseau

Scellé a Chalon le 21. mars 1759
R. quinze sols, plus
deux sols pour livre
et 4 d. de creation
Dormoulet

j'ay reçu de Mr. Le Tresorier de l'Academie Royale
De chirurgie La medaille d'or adjugée à M. Meller
qui m'a chargé de sa procuration cy jointe. à paris
ce 26e. avril 1759 Louis.

ACADÉMIE DE CHIRURGIE C N